



Tél : 03 84 92 37 29

E-mail : mairie.thieffrans@wanadoo.fr

Commune de THIEFFRANS

INONDATION



SÉISME



OUVEMENTS DE TERRAIN



Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

TRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



POLLUTION DES SOLS



RADON



DICRIM

Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs

RISQUES MAJEURS

Apprenons les bons réflexes !

SOMMAIRE

- 1- L'organisation de la gestion des risques
- 2- Les risques majeurs à Thieffrans
- 3- L'alerte
- 4- En cas de danger
- 5- Témoin

- 6- Risques naturels
 - a- Risque de séisme,
 - b- Risque minier, mouvement de terrain
 - c - Risque d'inondation
 - d - Risque radon
 - e - Risque de pollution

- 7 - Risques météorologiques
- 8 - Risques sanitaires
- 9 - Menaces terroristes
- 10 - Numéros et liens utiles

MAIRIE
DE
THIEFFRANS
70230



Tél : 03 84 92 37 29

E-mail : mairie.thieffrans@wanadoo.fr

ORGANISATION DES

SECOURS

LES SERVICES DE SÉCURITÉ

Les Sapeurs-Pompiers et le SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente) sont chargés de porter secours aux victimes



LES CITOYENS

Réagissent aux alertes, se mettent en sécurité, facilitent les secours par leur comportement, se montrent patients et solidaires.



À L'ÉCOLE

L'établissement déclenche son Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Il s'agit d'une organisation interne permettant d'assurer la sécurité des enfants et du personnel en attendant les secours



ECOUTEZ LA RADIO



APPLIQUEZ LES CONSIGNES



A LA MAISON

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

NE TÉLÉPHONEZ PAS



LE MAIRE

En lien avec la cellule de crise communale, il facilite l'action des secours et des forces de l'ordre. Il met en œuvre le plan communal de sauvegarde (PCS) qui prévoit des mesures de protection de la population et des biens, il est également chargé d'alerter, d'informer, d'héberger et ravitailler



LE PRÉFET

Coordonne les forces de l'ordre et de secours. Si l'événement concerne plusieurs communes ou si la gestion dépasse les moyens de la commune, il peut déclencher le Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC).



LES RISQUES MAJEURS A THIEFFRANS

INONDATION



Risque sur la commune RISQUE EXISTANT

SÉISME



Risque sur la commune RISQUE EXISTANT - MODÈRE

MOUVEMENTS DE TERRAIN



Risque sur la commune RISQUE EXISTANT

RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



Risque sur la commune RISQUE EXISTANT - MODÈRE

RADON



Risque sur la commune RISQUE EXISTANT - MODÈRE

POLLUTION DES SOLS



Risque sur la commune RISQUE EXISTANT



Neige



Verglas



Orage



Tempête



Canicule



Grand Froid



Risques Sanitaires



Risques terroristes



Comment recevoir l'alerte

L'alerte permet de vous prévenir d'un danger, elle doit permettre à chacun de prendre toutes les mesures de protection adéquates.

L'alerte et l'information peuvent être diffusées par différents moyens:

- Sirènes
- Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)
- Médias en particulier la radio France Bleu 102.8 MHz
- Téléphones
- Porte à Porte
- Affichages, notamment en mairie et sur les panneaux à Messages Variables (PMV)
- Dispositif FR-Alert



Exemples de Comportement à adopter en cas d'Alerte



Je reste bien vigilant, je m'informe sur France Bleu Besançon :
102.8MHz



Je respecte les consignes des autorités



Je ne surcharge pas le réseau téléphonique



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



J'envisage un kit d'urgence en cas d'isolement



J'envisage un sac d'urgence en cas d'évacuation



Je reste calme, attends avec patience le reste des consignes et je lis le document que j'ai entre les mains



Je ferme les fenêtres et les volets



Témoin



Si vous êtes témoin de la survenue d'un risque, donner l'alerte est important et faire gagner un temps précieux



15 : SAMU



18 : Sapeurs Pompiers



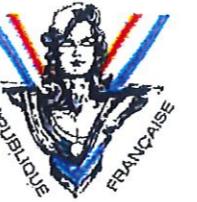
112 : Numéro unique européen



17 : Police



114 : urgences personnes sourdes et malentendantes



Risques Naturels

Séisme et mouvement de terrain :



Un séisme ou un tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. La France est découpée en 5 zones de sismicité. Andelarrot est classée en zone 3, c'est-à-dire en zone de sismicité modérée.

Un séisme de forte amplitude pourrait engendrer des dégâts sur les infrastructures en place.



Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. Il se traduit par un effondrement, un glissement, un tassemement, une coulée de boue ou un effondrement de rocher. Le risque de retrait et gonflement des argiles est lié aux variations en eau du terrain. L'ensemble de la commune est exposé au risque mouvement de terrain.



Risque de mouvements de terrain dans ma commune

Risque sur la commune RISQUE EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Légende :

Cave	Carrière	Naturelle	Indéterminée
Galerie	★ Ouvrage Civil	● Ouvrage militaire	★ Puits
● Souterrain	■ Glissement	▲ Erosion des berges	★ Effondrement
▼ Coulée	◆ Eboulement		

Les sous-risques mouvements de terrain à ma

- Glissement de terrain

Mouvement plus ou moins lent d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

L'Etat recense et décide de l'attribution de l'état de Catastrophe Naturelle depuis 1982.

Historique des mouvements de terrain dans ma commune : 1

Début le	Sur le journal officiel du
----------	----------------------------

25/12/1999	30/12/1999
------------	------------



Risques Naturels

Que dois je faire :



Je débranche mes appareils électriques et je ferme le gaz



J'évacue le bâtiment dans lequel je me trouve ou la zone dangereuse et je ne fais pas demi-tour



Je n'utilise pas l'ascenseur



A l'intérieur, je m'abrite sous un meuble solide et je m'éloigne des fenêtres



En voiture, je m'arrête et j'attends la fin des secousses



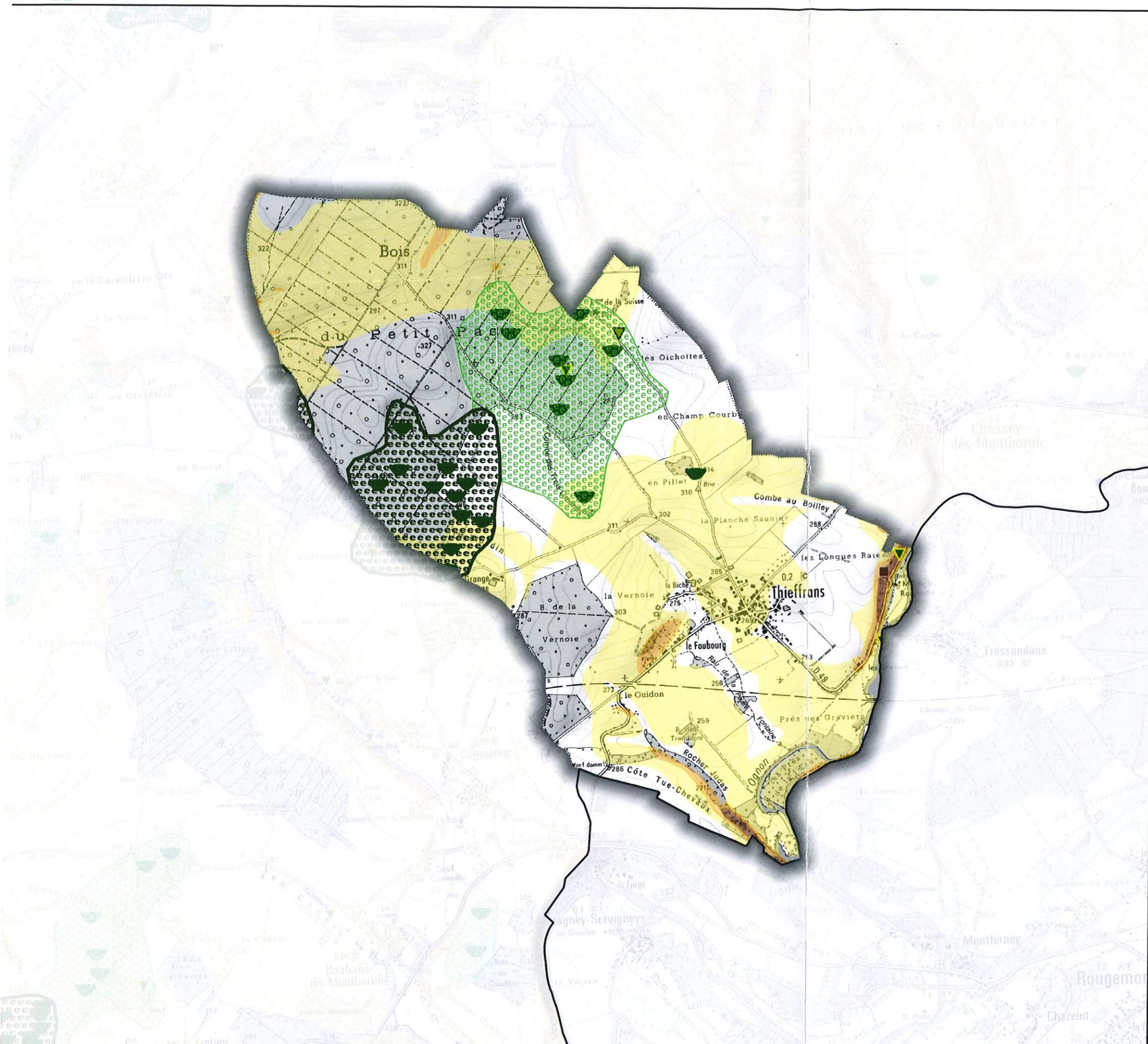
Je ne rentre pas dans un bâtiment endommagé



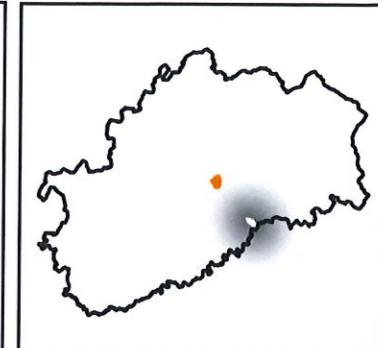
Je ne m'approche pas des lignes électriques et téléphoniques



Si je suis enseveli, je signale ma présence en frappant sur les parois



Thieffrans



Légende

Communes ayant une étude plus fine à consulter

Phénomènes d'Eboulement

Eboulements Avérés

- BD-MVT 2013 vérifiée par la DDT en 2016 (éboulement)
- Inventaire mairie 2014 - chute de blocs

Zones sensibles aux Eboulements

— Falaises

■ Zones de potentielle chute de blocs

Phénomènes d'Affaissements/Effondrements

Affaissements/Effondrements Avérés

- Points isolés - Dolines - Carte IGN 1/25000
- Points isolés - Dolines - Carte géologique 1/50000
- Points isolés - Dolines - Orthophotos et Photos aériennes
- Points isolés - BD-MVT 2013 vérifiée par la DDT en 2016 (affaissement/effondrement)
- ▼ Points isolés - BD-CAVITE
- ▼ Points isolés - Cuvettes - Carte IGN 1/25000
- ▼ Points isolés - Gouffres - Carte IGN 1/25000
- ▼ Points isolés - Grottes - Carte IGN 1/25000
- Points isolés - Sources - Carte IGN 1/25000
- Points isolés - Autres indices karstiques
- Inventaire mairie 2014 - indices ponctuels d'Affaissement/Effondrement
- Inventaire mairie 2014 - indices surfaciques d'Affaissement/Effondrement

Zones sensibles aux Affaissements/Effondrements

■ Zonage de forte densité d'indices Affaissements/Effondrements

■ Zonage de moyenne densité d'indices Affaissements/Effondrements

Phénomènes d'Erosions de berges

Erosions de berges avérées

- BD-MVT 2013 vérifiée par la DDT en 2016 (Erosion de berges)
- Inventaire mairie 2014 - indices ponctuels d'érosion de berges
- Inventaire mairie 2014 - indices surfaciques d'érosion de berges

Phénomènes de Glissements de terrain

Glissements Avérés

- BD-MVT 2013 vérifiée par la DDT en 2016 (Glissement)
- Inventaire mairie 2014 - Glissement
- Zones de solifluxion - carte géologique 1/50000
- Zones d'éboulis - carte géologique 1/50000

Zones sensibles aux Glissements

- Susceptibilité très forte (pente > 21°)
- Susceptibilité forte (14° < pente < 21°)
- Susceptibilité moyenne (08° < pente < 14°)
- Susceptibilité faible (pente < 08°)



0

1

2 Km

Echelle 1:25000



Risque d'inondation dans ma commune

70230, Thieffrans

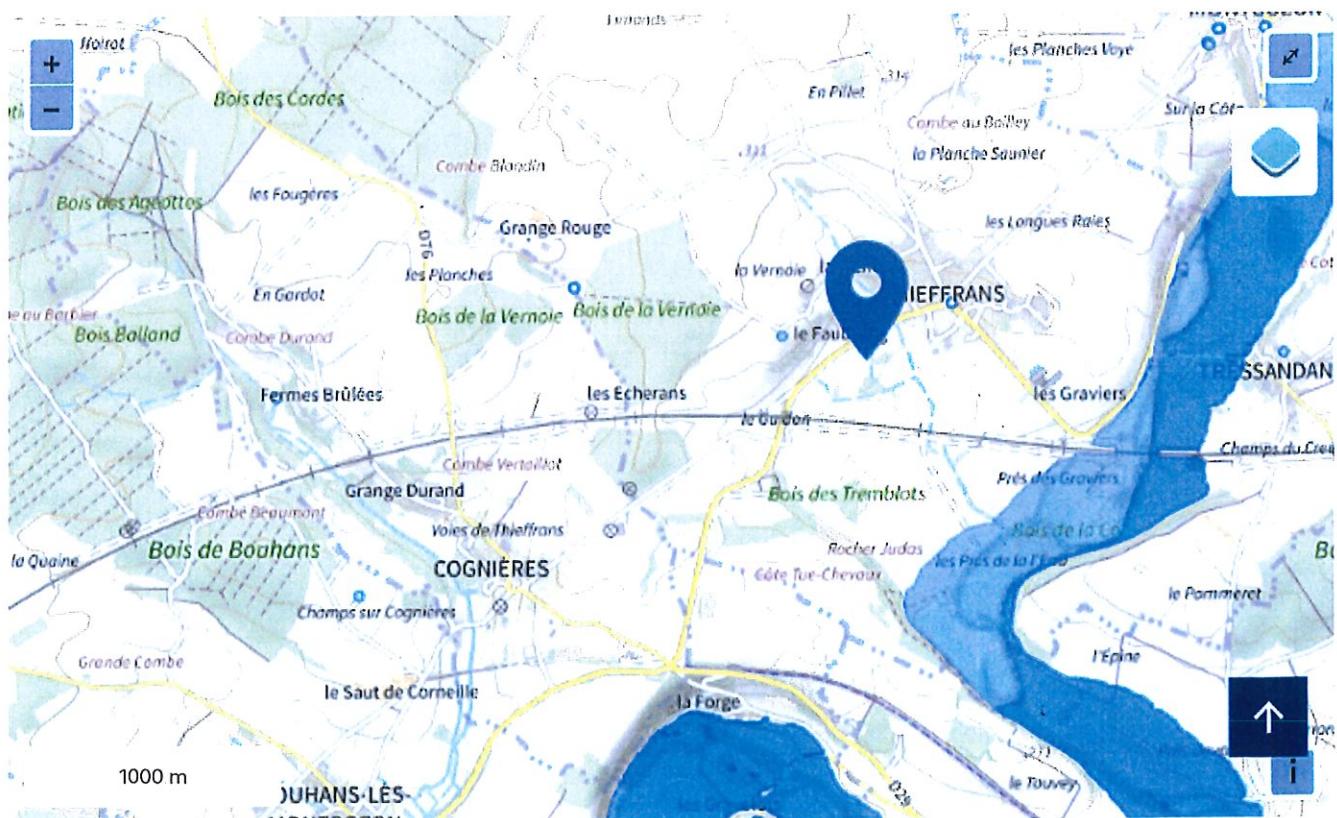
Risque sur ma commune : **RISQUE EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation sur ma commune:

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau.

On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.





QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



Fiche descriptive du phénomène :

A1 Inondation par débordement de cours d'eau

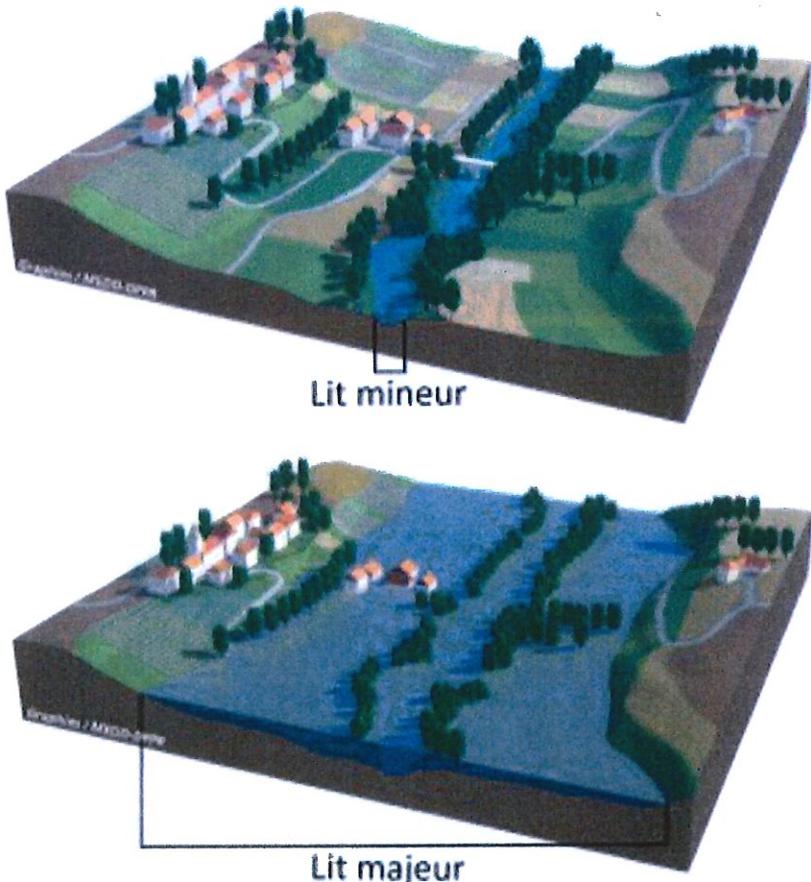
1. Définition

Le débordement direct d'un cours d'eau, suite à des épisodes de fortes précipitations, entraîne une inondation d'une zone en bordure de ce cours d'eau. Cette zone dans son extension maximale constitue le lit majeur du cours d'eau par opposition au lit mineur limité par les berges.

Le terme de **crue** s'applique à ce phénomène.

Le terme de **cours d'eau** est un terme générique qui regroupe les ruisseaux, les rivières, les fleuves, ...

2. Schéma descriptif



3. Identification du phénomène

Il convient d'identifier le ou les cours d'eau responsable du débordement.



Photo débordement de la rivière l'ognon à Tressandans



Fiche descriptive du phénomène :

A2 Inondation par ruissellement et coulée de boue associée

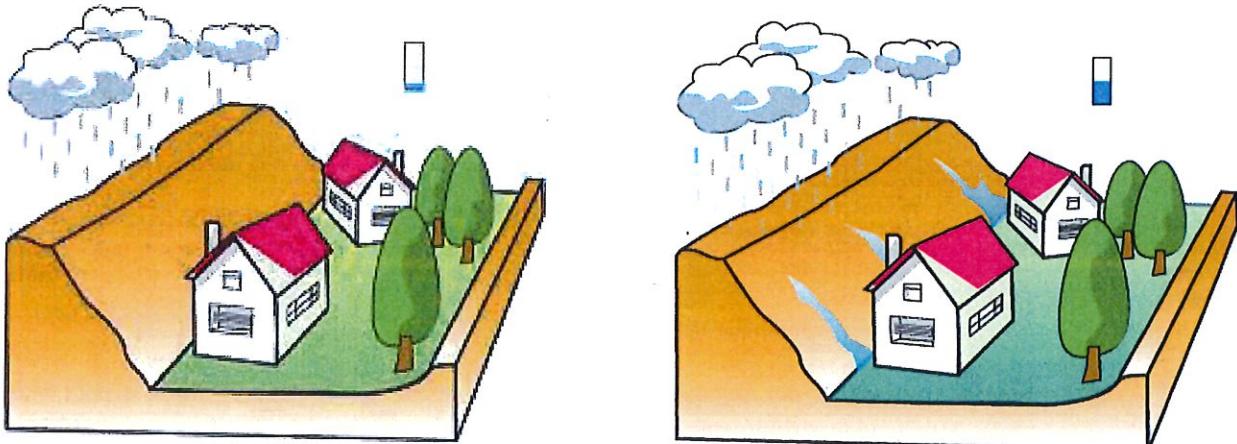
1. Définition

Suite à des précipitations abondantes, lorsque les capacités de drainage et d'infiltration d'une zone sont insuffisantes pour évacuer les eaux reçues, celles-ci ruissentent provoquant des inondations. Ces eaux lessivent les sols entraînant de ce fait des coulées de boue. Ce phénomène est accru lorsqu'il y a une imperméabilisation des sols (urbanisation), les rues ou les chemins se transforment en de véritables cours d'eau.

Le ruissellement peut impacter des zones en aval des secteurs touchés par les pluies plus abondantes.

Une **coulée de boue** désigne un écoulement fortement chargé en sédiments fins issus de l'érosion des sols.

2. Schéma descriptif



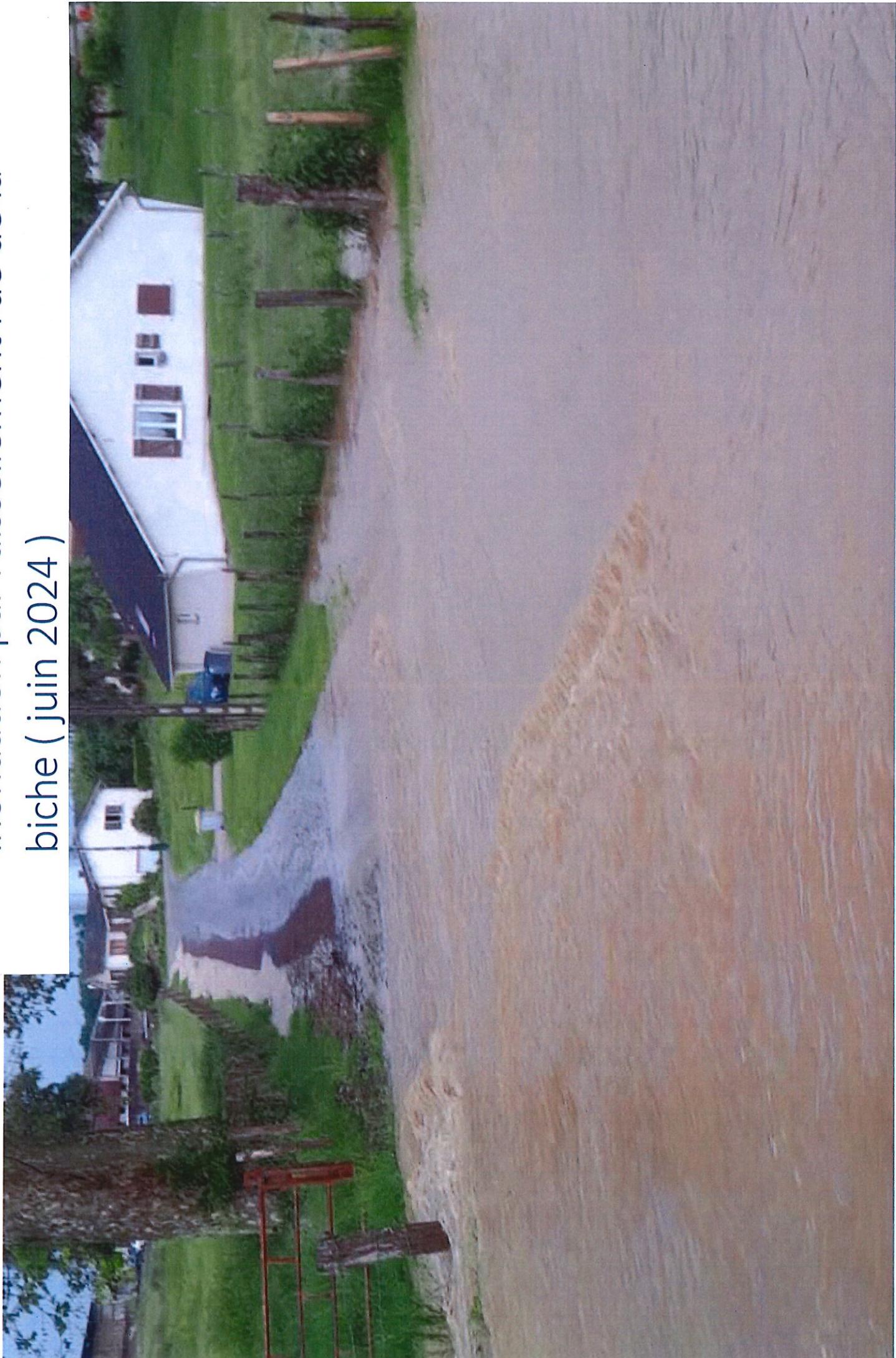
3. Identification du phénomène

Ce phénomène est caractéristique des secteurs urbanisés lorsque les précipitations abondantes ne sont plus absorbées par le réseau d'assainissement superficiel et souterrain. Il fait souvent suite à des orages.

Inondation par ruissellement rue de la biche (juin 2024)



Inondation par ruissellement rue de la
biche (juin 2024)



Utilisez deux doigts pour vous déplacer sur la carte

Légende :

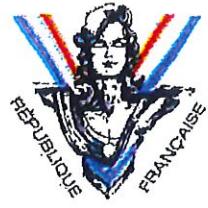
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Historique des inondations dans ma commune : 7

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
Inondations et/ou Coulées de Boue	19/02/1999	02/05/1999
Inondations et/ou Coulées de Boue	14/02/1990	24/05/1990
Inondations et/ou Coulées de Boue	16/05/1983	26/07/1983
Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1982	13/01/1983
Inondations et/ou Coulées de Boue	09/11/1982	26/12/1982
Inondations et/ou Coulées de Boue	14/10/1982	26/12/1982

Inondation



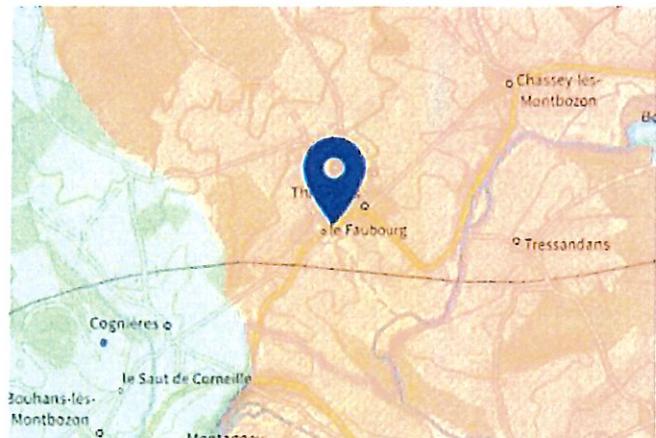


RISQUE RADON A THIEFFRANS

Risque radon dans ma commune

Risque sur la commune RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Légende :

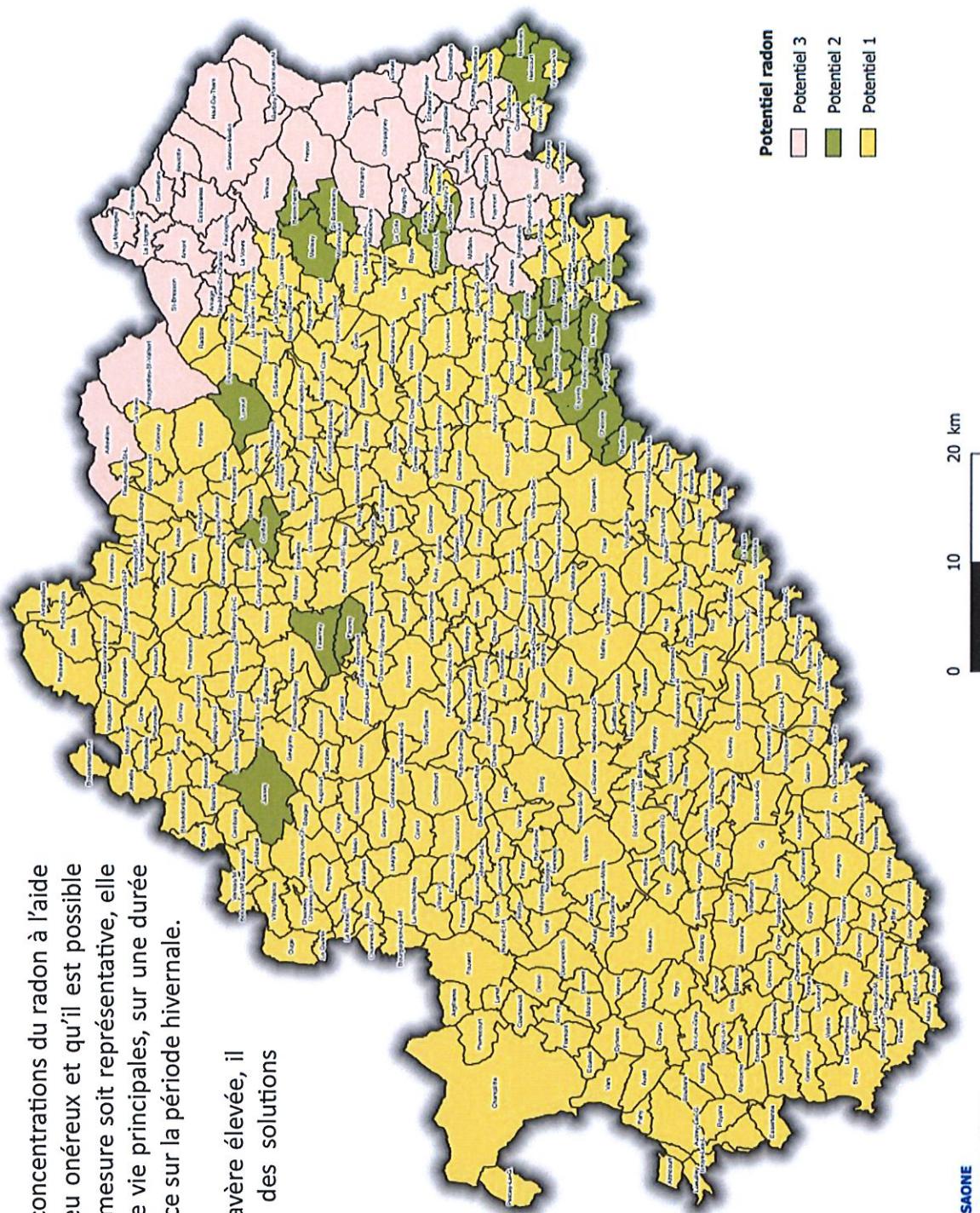


IV – Dépistage du radon

Ce dépistage consiste à mesurer les concentrations du radon à l'aide de détecteurs (dosimètres radon) peu onéreux et qu'il est possible de placer soi-même. Pour que cette mesure soit représentative, elle doit être effectuée dans les pièces de vie principales, sur une durée de plusieurs semaines et de préférence sur la période hivernale.

Lorsque la concentration mesurée s'avère élevée, il est alors nécessaire de rechercher des solutions pour réduire l'exposition au radon.

Le risque radon (2020)



QUE FAIRE ?

V – Que faire ? Conseils de comportement

- ✓ Limiter l'entrée du radon dans le bâtiment en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment ;
 - ✓ Éliminer le radon en favorisant le renouvellement de l'air intérieur (aération, ventilation).
 - ✗ Il faut être attentif aux systèmes de chauffage à combustion (poêle à bois, cheminée) dépourvus d'entrées d'air frais suffisantes, qui peuvent contribuer à mettre le logement en dépression et à aspirer le radon présent dans le sol.
 - Dans de nombreux cas, des actions simples et peu coûteuses d'amélioration du renouvellement de l'air intérieur et d'étanchéification de l'interface entre le sol et le bâtiment peuvent suffire.
 - Certains cas, notamment lorsque des concentrations particulièrement fortes ont été mesurées, peuvent toutefois nécessiter d'engager des actions plus importantes combinant les actions d'étanchéité et de ventilation et une mise en surpression de l'espace habité ou une mise en dépression des parties basses du bâtiment (sous-sol ou vide sanitaire lorsqu'ils existent), voire du sol lui-même.
- Quelle que soit la situation, l'efficacité d'une technique de réduction doit être vérifiée après sa mise en œuvre en effectuant de nouvelles mesures de concentration en radon.
- VI – SITE A CONSULTER**
- Le site de l'IRSN
- Cartographie du potentiel radon :
 - <https://www.irsn.fr/fr/connaissances/environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/pages/4-cartographie-potentiel-radon-formations-geologiques.aspx#.W3wcEtpOJds>
 - Comment connaître et réduire son exposition au radon :
 - <https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/6-Comment-reduire-son-exposition-au-radon.aspx>



RISQUE DE POLLUTION DES SOLS A THIEFFRANS

Risque sur ma commune : **RISQUE EXISTANT**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune:

- 1 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.

La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes.





LES SITES POLLUÉS

Le sol est une **ressource très faiblement renouvelable**. Sa dégradation peut être rapide (quelques années ou décennies) alors qu'il lui faut plusieurs milliers d'années pour se former et se régénérer.

Les diverses **activités humaines** (de l'agriculture aux industries) ont appauvri les sols en matières organiques, en éléments minéraux, et les ont pollués.

Du fait de son passé industriel, la Franche-Comté relève un certain nombre de sites pollués.

I – Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un lieu où les **activités humaines**, industrielles le plus souvent, ont répandu **dans le sol des substances nocives** pour l'environnement et l'homme.

Pour qu'un site soit déclaré pollué, il faut que les critères suivants soient réunis :

- **présence avérée d'un polluant** ;
- **la possibilité de contact entre ce polluant et l'homme**.

Si l'un de ces éléments n'est pas présent et qu'aucun usage futur du site n'est prévu, on ne cherche pas nécessairement à le dépolluer, mais on peut en restreindre l'accès. Sinon, on réalise les études et travaux nécessaires.

La dépollution doit être financée par le pollueur, et lorsqu'il n'est pas possible de retrouver le propriétaire du site, l'Etat se charge de faire dépolluer.

II – Les secteurs d'information sur les sols : SIS

L'article L.125-6 du code de l'environnement prévoit que l'Etat élabore, au regard des informations dont il dispose, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Ceux-ci comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Le principe général d'intégration d'un terrain dans le dispositif des SIS est « **qu'en l'état des connaissances à disposition de l'administration, l'état des sols apparaît comme dégradés par la présence de déchets ou de substances polluantes** » (rapport BRGM RP-64025-FR).

Ne peuvent être considérés comme SIS que les terrains où une pollution des sols est avérée par un ou plusieurs diagnostics.

La pollution des sols peut être appréhendée via :

- des études ponctuelles, notamment les études d'impact de certains projets, les études relatives aux installations de

stockage des déchets, ou les études menées en cas de changement de destination des entreprises polluées qui accueillaient par le passé des installations industrielles désormais désaffectées ;

- des études concernant la teneur naturelle des sols et des eaux en substances polluantes (telles que le plomb, l'arsenic...) ;
- un suivi dans le milieu. Cette surveillance peut prendre plusieurs formes : surveillance dans l'air ambiant, surveillance des eaux souterraines ou de surface, prélevement de sols ou de végétaux.

Pour le département de la Haute-Saône, en 2018, la phase d'élaboration est terminée. Les SIS sont désormais en cours de consultation.

III — Communes concernées par le SIS

L'arrêté préfectoral n° 70-2018-10-23-009 du 23 octobre 2018 établit les projets de création de secteurs d'information sur les sols prévus par l'article du code de l'environnement précité.

Liste des projets de secteurs d'information sur les sols dans le département de la Haute-Saône :

Projets de secteurs d'information sur les sols correspondant à des établissements sensibles :

Nom	Commune
Ancienne usine à gaz	Lure
Ancienne usine à gaz	Vesoul
MAGLUM	Ronchamp
Abattoir de Vesoul	Vesoul
Ancienne usine à gaz	Luxeuil-les-Bains
SICTOM	Mélisey

V – Base de données à consulter

La **base de données BASIAS** est un inventaire historique d'activités industrielles et de services. Elle regroupe les sites susceptibles d'avoir été pollués.

Il convient de préciser que l'inscription d'un site dans cette banque de données ne signifie pas que la pollution est avérée.

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/inventaire-historique-des-sites-industriels-et-activites-de-service-basias/#/>

La **base de données BASOL** recense les sites pollués ou potentiellement pollués pour lesquels les pouvoirs publics doivent intervenir, à titre préventif ou curatif. 25 sites sont recensés sur le département de la Haute-Saône

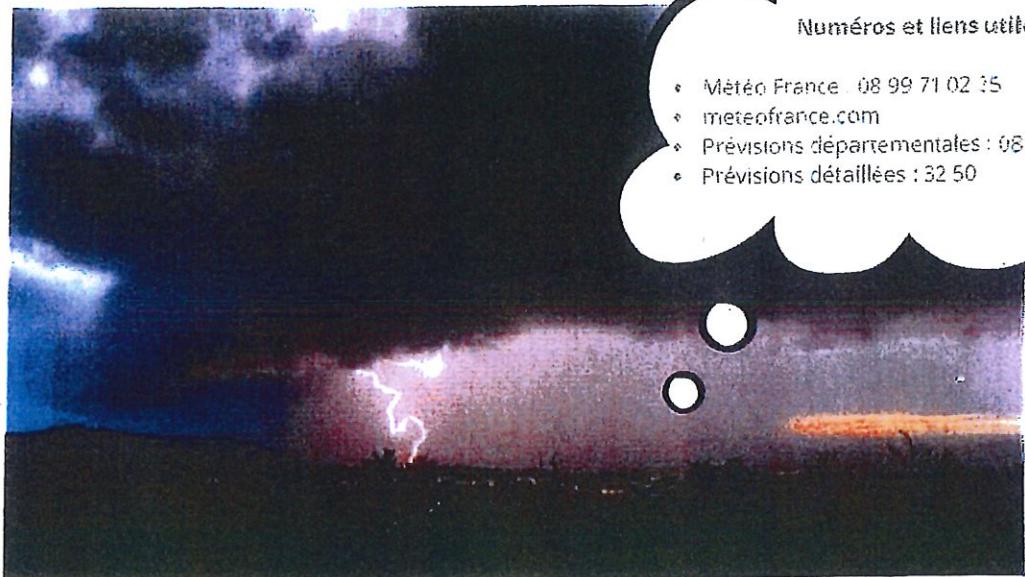
Nom	Commune
Lycée professionnel Bartholdi	Lure

<https://basol.developpement-durable.gouv.fr/>



Risques Météorologiques

Episode particulier météorologique



Numéros et liens utiles :

- Météo France : 08 99 71 02 35
- meteofrance.com
- Prévisions départementales : 08 99 71 02 25
- Prévisions détaillées : 32 50

Des phénomènes météorologiques dangereux peuvent entraîner des dommages importants pour les personnes et les biens, et perturber la circulation

Orage à VESOUL du 29 juin 2021

Classification effectuée par Météo France

Situation normale. Pas de vigilance particulière.

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques ou exposées aux crues. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux peuvent survenir, tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



Exemple de Comportement à adopter en cas d'Alerte



Je m'informe sur la météo et sur les conditions de circulation



Je respecte les consignes des autorités



J'évite les déplacements et les activités extérieures de loisir



En cas de départ, je signale mon déplacement à mes proches

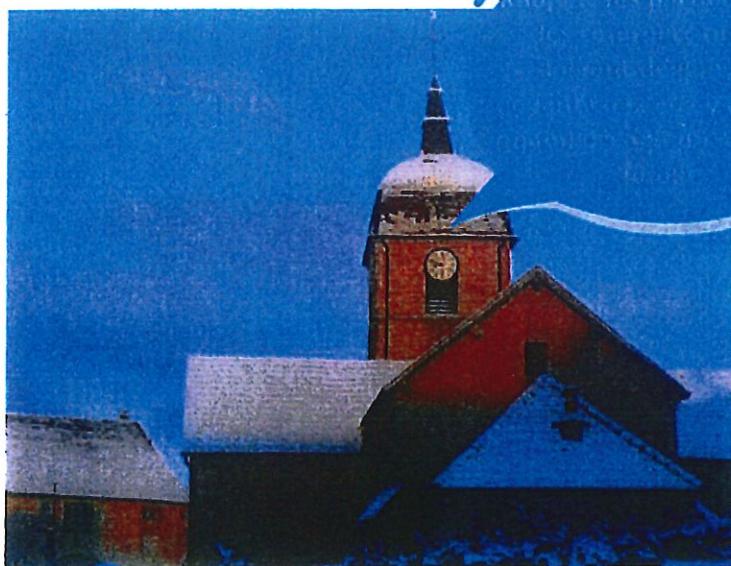


Je n'interviens pas sur les toitures et ne touche pas aux fils électriques tombés au sol



Je prévois des moyens d'éclairage de secours et fais des provisions et réserves d'eau potable

Neige et Verglas



Comportement à adopter

D'importantes chutes de neige peuvent paralyser la circulation et dépasser momentanément les capacités de déneigement des services compétents.

La commune a mis en place un système d'astreinte qui permet de déneiger par ordre de priorité les voies de circulation principales, les abords des bâtiments stratégiques (établissements de soins...) puis le réseau secondaire



- Je m'abrite et prévois des vêtements chauds
- J'évite tout stationnement susceptible de gêner la circulation des véhicules de déneigement



Risques Météorologiques

Grand Froid



Comportement à adopter

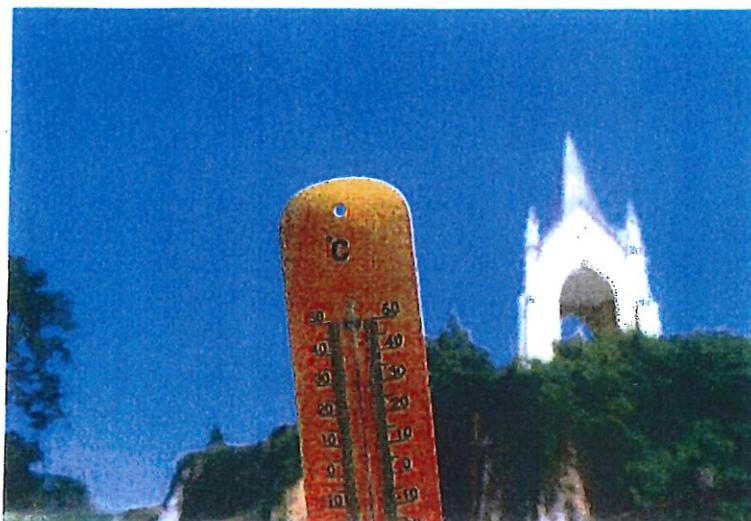


- Je ne surchauffe pas mon logement et je veille à une aération correcte
- Je ne bois pas de boisson alcoolisée qui favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide



Risques Météorologiques

Canicule



Pour cet évènement, des dispositions sont déclinées localement. Il s'agit principalement des mesures de communication sur les bons réflexes à avoir, ainsi que les mises à l'abri pour les personnes les plus vulnérables

Comportement à adopter



- Je ne reste pas au soleil
- Je maintiens mon logement à l'abri de la chaleur (volets, stores, rideaux fermés).
- Je bois beaucoup d'eau même sans soif
- Je ne consomme pas d'alcool

Pluie intense et tempête



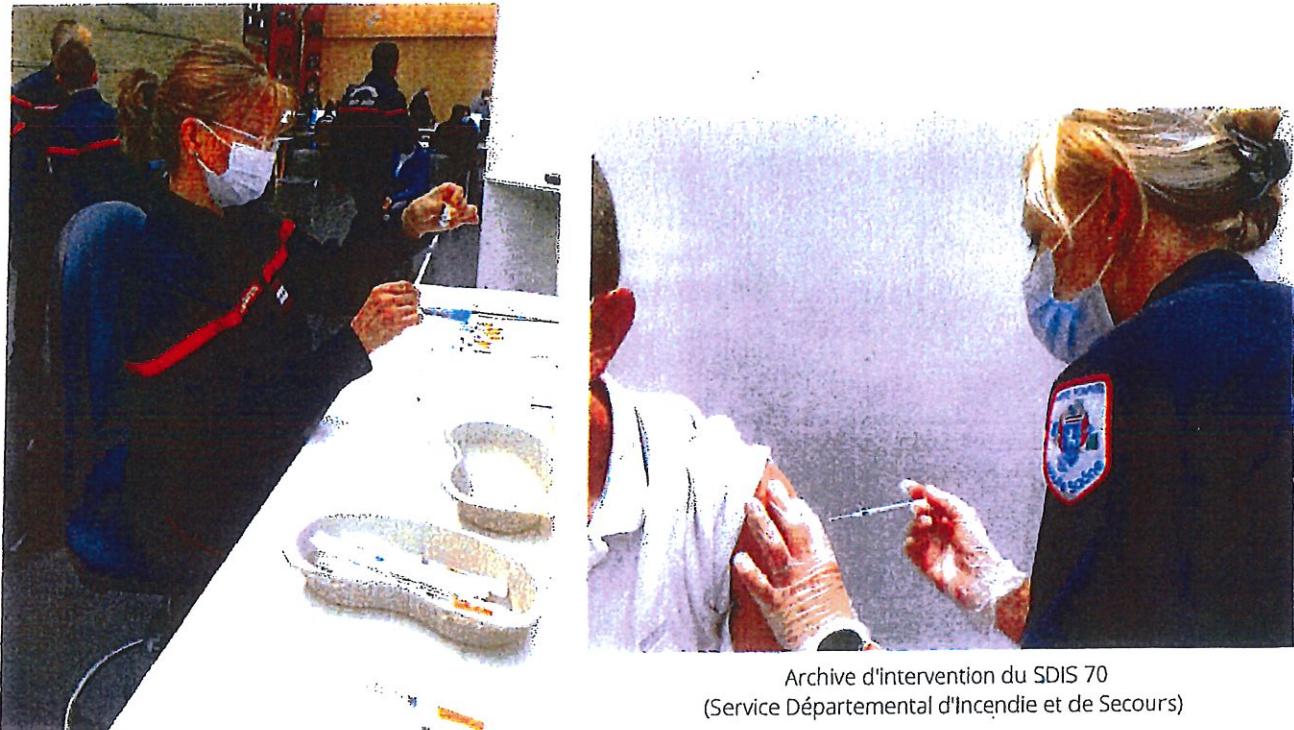
Comportement à adopter



- Je range et fixe les objets sensibles aux effets du vent.
- Je m'abrite et prévois des vêtements chauds
- Je débranche les appareils électriques et les antennes.
- J'évite d'utiliser téléphones et appareils électriques
- Sur la route, je m'arrête en sécurité et je ne quitte pas mon véhicule
- Je m'abrite hors des espaces boisés.
- Je prends garde aux chutes d'arbres, de branches ou d'objets



Risques Sanitaires



Archive d'intervention du SDIS 70
(Service Départemental d'Incendie et de Secours)

En cas de pandémie ou d'épidémie de masse, les autorités sanitaires sont en charge de l'évaluation des risques et de l'organisation des réponses à apporter. Le maire peut mettre à disposition des moyens ou être amené à prendre certaines mesures préventives.

Que dois je faire ?



Je m'informe sur la situation sanitaire



Je respecte les consignes des autorités



Je me lave les mains plusieurs fois par jour et pendant 30 secondes



Menace Terroriste



LE PLAN VIGIPIRATE



Au-delà du rôle assuré par les autorités, la lutte contre les actes terroristes nécessite une implication citoyenne. À ce titre, chacun concourt à la sécurité de tous par sa vigilance et par la détection de comportements inhabituels.



Je m'informe sur la situation



Je signale tout comportement suspect ou bagage isolé



Je repère les issues de secours



Je respecte les consignes des autorités



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



Je ne diffuse aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre



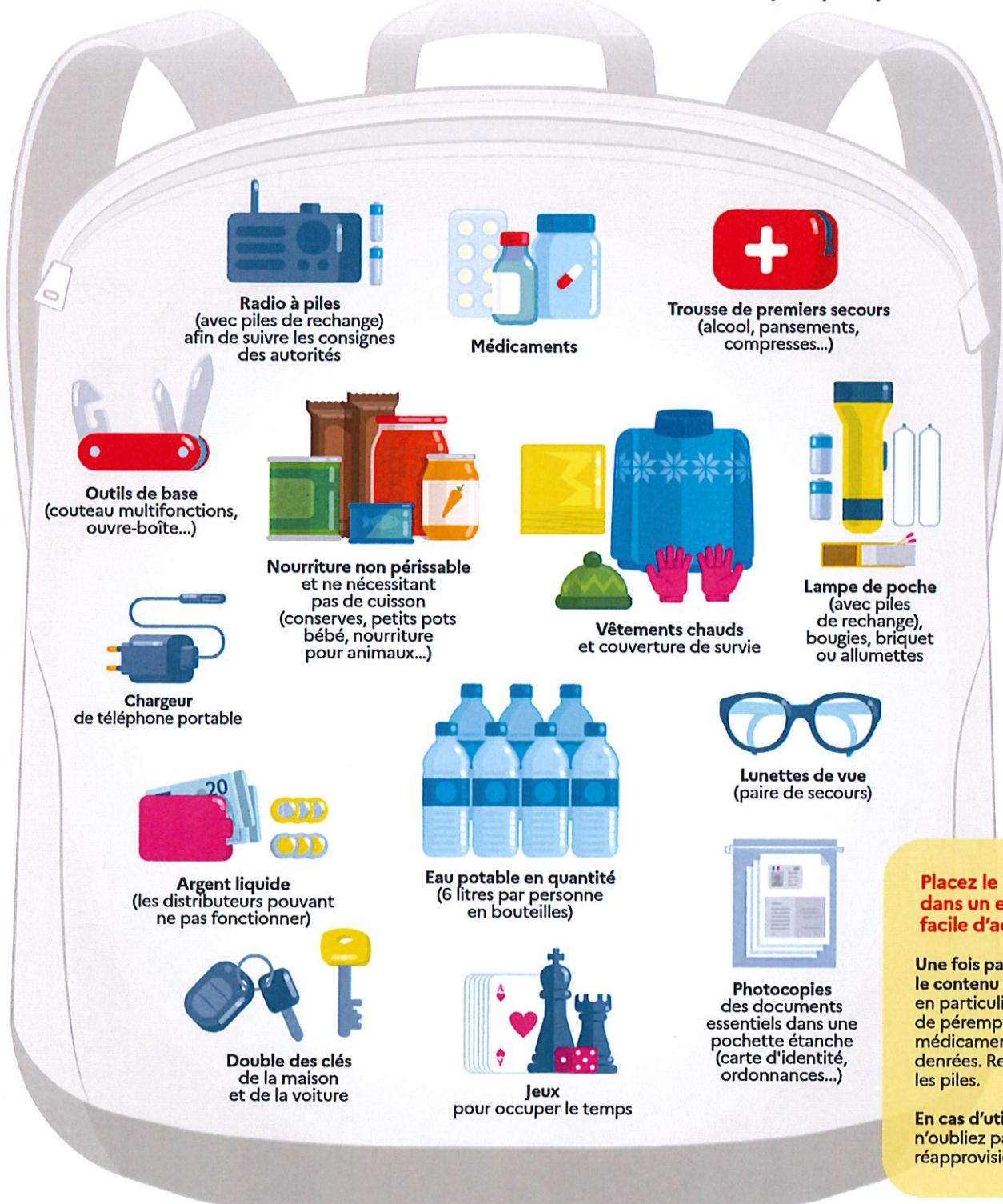
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Votre kit d'urgence

72 h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit,
en particulier la date
de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.

En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !